

Séance ordinaire du 1^{er} février 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Scott, à huis clos et sous enregistrement audio, à 19h30 sous la présidence de Clément Marcoux, maire.

À cette séance ordinaire sont présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy
Monsieur Scott Mitchell

Monsieur Ghislain Lowe
Monsieur Normand Tremblay
Monsieur Johnny Carrier

Madame Marie-Michèle Benoit, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Ouverture de l'assemblée

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance formant quorum, le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

4842-02-21

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

- **Adoption de l'ordre du jour**
- **Adoption du procès-verbal et suivis**
- **Vérification des comptes du mois de janvier s'élevant à 101 693,50 \$**
- **Administration :**
 - Dépôt d'un procès-verbal de correction
 - Plan des priorités d'actions locales 2021 (Sûreté du Québec)
 - Transfère de dossiers à la MRC, vente pour non-paiement de taxes
 - Adoption du rapport annuel 2020 en lien avec le schéma de couverture de risques
 - Appui au projet domiciliaire de la Coopérative de solidarité d'habitation Villa Scott
 - Offre de services de Tetra Tech QI Inc. pour une assistance technique en ingénierie – Développement résidentiel
 - Budget d'honoraires additionnels dans le cadre du mandat donné à Tetra Tech QI Inc. pour la préparation des plans et devis pour le remplacement d'un ponceau
 - Mandat d'ingénierie dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux (phase 2)
 - Appel d'offre de services professionnels pour l'agrandissement de l'usine d'eau potable pour le traitement du manganèse
 - Mandat d'accompagnement, appel d'offres
 - Achat d'un serveur
 - Démission et embauche, Service des loisirs
- **Service d'urbanisme**
 - Autorisation d'émission de permis et certificats pour le service d'urbanisme

Varia

Dépôt des communications reçues :

Période de questions

4843-02-21

Adoption du procès-verbal et suivis

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 soit adopté tel que rédigé.

4844-02-21

Comptes du mois

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les comptes du mois de janvier s'élevant à 101 693,50 \$, soient acceptés et payés tels que présentés.

Dépôt d'un procès-verbal de correction

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Scott, apporte une correction à ses résolutions numéro **4641-04-20** et **4684-06-20**, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

Au quatrième paragraphe, et ce dans les deux résolutions, il est inscrit :

« ATTENTU QU'après analyse, la municipalité ne souhaite pas acquérir le terrain : »

Or, on devrait lire :

« ATTENDU QU'après analyse, la municipalité souhaite acquérir le terrain. »

J'ai dûment modifié les résolutions numéro 4641-04-20 et 4684-06-20 en conséquence.

DÉPOSÉ À SCOTT, ce 1^{er} février 2021

Clément Marcoux, maire

Marie-Michèle Benoit, directrice générale

4845-02-21

Plan des priorités d'action locale 2021 (Sûreté du Québec)

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sécurité publique et la Sûreté du Québec offrent des services de sécurité publique afin de maintenir un cadre de vie sécuritaire à l'ensemble des citoyens;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appliquer le plan des priorités suivantes :

1. Surveillance accrue – vitesse élevée dans les secteurs suivants :

- Route du Président-Kennedy entre Saint-Isidore à la hauteur de la route Desjardins
 - Route du Président-Kennedy, secteur école primaire
2. Surveillance accrue
- Vitesse élevée et présence importante de piétons sur la route Carrier (piste cyclable)
3. Surveillance accrue
- Arrêt obligatoire dont l'intersection de la rue Drouin et Morin
 - Traverse piétonnière : route du Président-Kennedy

4846-02-21

Transfert de dossiers à la MRC, Vente pour non-paiement de taxes

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil approuve la liste des immeubles à vendre pour taxes impayées et autorise la directrice générale à transmettre cette liste à la MRC de La Nouvelle-Beauce afin qu'elle procède à la procédure de vente pour taxes conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal;

De plus, le conseil autorise le maire et la secrétaire-trésorière à enchérir et acquérir l'un ou des immeuble(s) visés par cette liste, si besoin et conformément à l'article 1038 du Code municipal.

4847-02-21

Adoption du rapport annuel 2020 en lien avec le schéma de couverture de risque

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce, version révisée, a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 17 novembre 2015 et est entré en fonction le 1er janvier 2016;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2020 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU QUE les informations concernant le service régional de sécurité incendie de la MRC ont été remplies par le directeur du service pour consigner les actions du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE l'onglet PMO (justifications) a été produit à partir des informations et des données fournies par l'indicateur de performance de chacune des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU QUE la Municipalité de Scott a pris connaissance de l'indicateur de performance et du graphique pour le rapport annuel de l'année 2020 et prendra si nécessaire les mesures nécessaires pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johny Carrier

QUE la municipalité de Scott adopte la partie du rapport annuel 2020 en lien avec la municipalité en regard au schéma de couverture de risques et autorise à le transmettre à la MRC de La Nouvelle-Beauce qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

4848-02-21

Offre de service de Tetra Tech QI Inc. pour une assistance technique – Développements résidentiels

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels pour l'assistance technique au niveau des nombreux projets de développement résidentiel.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe et appuyé par Normand Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de l'offre de services professionnels de Tetra Tech QI Inc. pour l'assistance technique au niveau des développements résidentiels à Scott, et ce, pour une enveloppe budgétaire de 4 000 \$ (taxes en sus.) avec un mode de facturation horaire ou seules les activités réalisées seront facturées. Les dépenses seront facturées au coûtant de 5 %.

4849-02-21

Budget d'honoraires additionnels dans le cadre du mandat donné à Tetra Tech QI Inc. pour la préparation des plans et devis pour le remplacement d'un ponceau

CONSIDÉRANT QU'à la suite du mandat pour la réalisation d'une étude préliminaire afin de remplacer un ponceau pour un fossé à ciel ouvert situé près du poste de pompage PP-2 (résolution 4535-12-19);

CONSIDÉRANT la transmission du budget d'honoraires additionnels pour la réalisation des plans et devis pour le remplacement d'un ponceau près du poste de pompage PP-2 dont les activités sont les suivantes :

- Devis technique pour travaux en régie;
- Plans « pour construction » pour la réfection du ponceau.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de mandater Tetra Tech QI Inc. pour la poursuite du mandat pour la préparation des plans et devis comprenant des honoraires additionnels pour ces activités, et ce pour une enveloppe budgétaire de 10 000 \$ (taxes en sus.) avec un mode de facturation horaire ou seules les activités réalisées seront facturées. Les dépenses seront facturées au coûtant de 5 %.

4850-02-21

Mandat d'ingénierie dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux – Développer un outil de planification des actifs (phase 2)

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels pour la deuxième phase du Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) – Développer un outil de planification des actifs;

CONSIDÉRANT QUE l'outil de planification permettra d'analyser différentes options d'amélioration de la chaussée et les besoins financiers en fournissant un tableau de bord pour la planification des investissements incluant un plan interactif;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est subventionné en grande partie par le programme;

CONSIDÉRANT QUE la phase 2 comprend les activités suivantes :

- Analyser les différentes options de remplacement des actifs;
- Produire une analyse financière;
- Développer un tableau de bord de planification des actifs;
- Produire une carte thématique.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de l'offre de services professionnels de Tetra Tech QI Inc. pour la phase 2 du PGAM, développer un outil de planification des actifs, et ce, pour une enveloppe budgétaire de 33 500 \$ (taxes en sus.) Les honoraires seront facturés sur une base forfaitaire.

4851-02-21

Autorisation d'aller en appel d'offres de services professionnels pour l'agrandissement de l'usine d'eau potable pour le traitement du manganèse

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite effectuer un agrandissement de l'usine d'eau potable pour le traitement du manganèse;

CONSIDÉRANT QUE des mandats devront être confiés à des professionnels pour la préparation des plans et devis, préparation des documents d'appels d'offres et surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal municipal doit être respecté;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser Marie-Michèle Benoit, directrice générale à aller en appel d'offres de services professionnels pour la préparation des plans et devis, documents d'appels d'offres et de surveillance des travaux pour l'architecture et pour l'ingénierie, ainsi que les travaux identifiés par le conseil.

4852-02-21

Mandat d'accompagnement, appel d'offres

CONSIDÉRANT l'offre de services de France Thibault, ing. Expert conseil pour la révision du devis, le dépôt de l'appel d'offre sur SEAO et l'assistance tout au long du processus dans le cadre du projet de traitement de l'eau potable au taux horaire de 140 \$ / heure jusqu'à concurrence de 4 000 \$ (taxes en sus.).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de mandater Madame France Thibault, ing. Expert conseil, pour la révision du devis, le dépôt de l'appel d'offre sur SEAO et l'assistance tout au long du processus pour une enveloppe budgétaire de 4 000 \$ (taxes en sus.).

4853-02-21

Achat d'un serveur

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler le serveur et de sécuriser le système informatique de la municipalité;

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions de fournisseurs différents.

CONSIDÉRANT que la soumission de Solutions GA propose un produit bon rapport qualité/prix et d'un accompagnement pour améliorer la sécurité.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la soumission de Solution GA au montant de 11 960.50\$ plus taxes incluant un logiciel de virtualisation Microsoft, l'installation et la configuration. Et d'autoriser Marie-Michèle Benoit, directrice générale à conclure le contrat.

4854-02-21

Démission et embauche au Service des loisirs

CONSIDÉRANT la réception de la démission de Marie-Ève Drolet, directrice du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE Sandra Perreault, adjointe aux loisirs et responsable des communications, a démontré son intérêt pour le poste de directrice du Service des loisirs et que celle-ci détient les capacités pour accomplir les tâches reliées à ce poste;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT la nomination de Sandra Perreault, adjointe aux loisirs et responsable des communications à titre de directrice du Service des loisirs.

QUE la municipalité ira en demande d'offre d'emploi afin d'embaucher une personne pour pourvoir au poste de responsable des programmes loisirs, locations et événements.

Motion de félicitations adressée à Marie-Ève Drolet

Motion de félicitations est donnée par les conseillers pour souligner tous ses accomplissements en tant que directrice des loisirs.

4855-02-21

Autorisation d'émission de permis et certificats pour le Service d'urbanisme

ATTENDU l'adhésion de la municipalité à l'entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, du Règlement sur le captage des eaux souterraines, du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et des règlements sur les nuisances;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser les employés de la MRC qui agissent à titre d'inspecteur (rice) en bâtiment et en environnement à émettre lesdits permis et certificats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à la nomination de Madame Annie Blanchette et Messieurs Danny Boutin et Éric Guay afin de voir à l'application des règlements d'urbanisme, de nuisances et de procéder à l'émission des permis et certificats.

Dépôt des communications reçues

Marie-Michèle Benoit, directrice générale, dépose toutes les communications écrites. Le conseil demande à la direction de faire les suivis appropriés.

Je, Clément Marcoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Frédéric Vallières à 19h45.

Clément Marcoux, maire

Marie-Michèle Benoit, dir. gén. & sec.-trés.